

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 20 février 2006 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 20 mars 2006

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 20 février 2006 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

| <u>MEMBRES :</u> | <u>PRÉSENT</u> | <u>ABSENT</u> |
|--|----------------|---------------|
| BLEYAERT, Élodie Étudiante - Bacc. en sciences sociales | X | |
| CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables | X | |
| DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche | X | |
| DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique | X | |
| DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives | X | |
| GATIEN, Claudette Membre socio-économique | X | |
| GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours | X | |
| GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés | X | |
| GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources | X | |
| JOUFFROY, Sébastien Étudiant - DESS en gestion de projet | X | |
| LABINE, Serge Membre socio-économique | X | |
| PARENT, Michel Membre socio-économique | X | |
| RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives | X | |
| THONNARD, Marlène Membre socio-économique | X | |
| VAILLANCOURT, Jean Recteur | X | |

| | <u>PRÉSENT</u> | <u>ABSENT</u> |
|--|----------------|---------------|
| <u>INVITÉS</u> : | | |
| BOUDREAU, Claude Directeur- Communications et recrutement | X | |
| CARON, Jean-Philippe Conseiller à l'ENAP | X (point 4.1) | |
| <u>OBSERVATEURS RÉGULIERS</u> : | | |
| MONDOU, Hélène Agente de recherche Décanat des études | X | |
| ROCHEFORT, Odette Technicienne - EMI | | X |
| <u>SECRÉTAIRE</u> : | | |
| BONDU, Micheline Secrétaire général | X | |

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Élodie Bleyaert, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-seizième réunion

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions de la deux cent soixante-seizième réunion du Comité exécutif

4.- Affaires générales

4.1 Diagnostic organisationnel (Rapport de l'ÉNAP) et création d'un comité ad hoc sur le positionnement stratégique de l'Université du Québec en Outaouais

M. Jean-Philippe Caron, conseiller à l'ÉNAP

5.- Affaires académiques

5.1 Suspension de la mineure en développement local et régional - 8662

5.2 Embauche d'un doyen de la recherche

5.3 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Frédérik Doyon

5.4 Projet d'offre d'un cheminement coopératif au programme de maîtrise en gestion de projet - 3771

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Amendement concernant le Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

6.2 Adoption d'une politique environnementale à l'Université du Québec en Outaouais

6.3 Orientations pour fins de préparation du Budget de fonctionnement 2006-2007 de l'Université du Québec en Outaouais

7.- Nominations

7.1 Nominations de deux (2) étudiantes à la Commission des études

8.- Période d'information et questions

9.- Relations de travail

9.1 Renouvellement du Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais

10.- Prochaine assemblée

11.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-seizième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-seizième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-seizième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Entérinement des décisions de la deux cent soixante-seizième réunion du Comité exécutif

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent soixante-seizième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- Affaires générales

4.1 Diagnostic organisationnel (Rapport de l'ÉNAP) et création d'un comité ad hoc sur le positionnement stratégique de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la mise en œuvre des mesures imposées par le Conseil d'administration le 21 mars 2005 (286-CA-4162) afin de redresser la situation financière déficitaire de l'UQO, la surcharge de travail qui en a résulté, en particulier pour le personnel cadre, a mis en évidence la nécessité d'une réflexion interne sur les processus de gestion. Des rencontres fructueuses des cadres avec la Direction ont eu lieu et ont permis, en premier lieu, de consolider nos mécanismes de communication.

Face à cet état de fait, jumelé à certaines autres problématiques auxquelles l'Université doit faire face à court terme, dont le départ massif à la retraite de quelque 125 personnes d'ici les cinq prochaines années, combiné à une situation financière difficile malgré laquelle l'UQO désire continuer de parfaire son développement académique et

physique, il fut convenu qu'un mandat soit donné à l'ÉNAP afin de nous aider :

- dans un premier temps, à établir un diagnostic organisationnel décrivant la situation actuelle et identifiant clairement les causes ayant mené à la réduction de certaines capacités opérationnelles disponibles au sein de l'établissement;
- dans un second temps, à formuler des recommandations visant l'atteinte des correctifs qui permettront des opérations équilibrées tout en tenant compte des besoins à combler et des coûts inhérents.

Monsieur Jean-Philippe Caron, consultant à l'ÉNAP, fait une synthèse du rapport qu'il a remis à la Direction de l'Université et rappelle que la portée du diagnostic était de déceler les causes et explorer les solutions possibles au niveau fonctionnel et au niveau des besoins en ressources pour appuyer les efforts de relance en cours, sans toutefois s'attarder aux structures organisationnelles, aux autorités déléguées et aux rapports hiérarchiques en place. Ce dernier ajoute qu'il a rencontré plusieurs personnes et groupes de personnes à l'interne pour ce faire.

Sans contredit, la Direction de l'Université devra se doter d'un plan de succession afin d'assurer une transition harmonieuse dans le contexte actuel des départs à la retraite et devra également se doter d'une stratégie clairement énoncée qui intégrera les visées stratégiques aux objectifs de développement déjà établis, le tout relié à des cibles mesurables.

Monsieur Caron se retire et il s'ensuit une longue discussion des membres du Conseil d'administration, lesquels souhaitent recevoir le rapport complet des consultants.

Le recteur mentionne que l'exercice a été très sain pour la communauté, malgré que les recommandations générales qui sont contenues au rapport des consultants soient davantage d'ordre théorique que pratique.

Pour le président du Conseil d'administration, il devient évident qu'il faut démarrer l'opération planification stratégique. Ce dernier dit avoir consulté les membres socio-économiques et avoir rencontré les membres de la Régie à cet égard. De plus, selon ce dernier, la conjoncture est propice pour rencontrer et impliquer la communauté externe dans les défis de l'Université, considérant le lancement officiel, le 21 mars prochain, de la Campagne de financement de la Fondation.

Le président du Conseil d'administration suggère qu'un comité ad hoc, composé de membres du Conseil d'administration, soit mis sur pied afin de définir les paramètres (balises) d'une planification stratégique qui permettrait d'assurer le positionnement de l'Université dans son milieu et de valider le cadre de développement énoncé dans le document Horizon 2012.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 297-CA-4362 concernant la formation d'un comité ad hoc sur le positionnement stratégique de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires académiques

5.1 Suspension de la de mineure en développement local et régional - 8662

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Conseil d'administration la demande de suspension de la mineure en développement local et régional, et ce, à compter du trimestre d'automne 2006. La très faible fréquentation enregistrée depuis son implantation à l'automne 2002, jumelée au fait que c'est surtout vers le programme de Maîtrise en développement régional que s'orientent les étudiants, remet en question la pertinence de continuer d'offrir ladite mineure.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Élodie Bleyaert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 297-CA-4363 concernant la suspension de la mineure en développement local et régional - 8662, laquelle est jointe en appendice.

5.2 Embauche d'un doyen de la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne qu'il a présidé le Comité de sélection en vue de combler le poste de doyen de la recherche. Ledit comité était composé des professeurs Annie Devault, Jean Quirion, Andrzej Pelc et du recteur Jean Vaillancourt. Le comité a rencontré deux candidats et a considéré qu'une seule candidature devait être soumise à la consultation. Le secrétaire général a procédé à la consultation dans le respect du règlement en vigueur à cet égard.

Suite aux résultats positifs lors de cette consultation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souhaite maintenant saisir les membres du Conseil d'administration d'un projet de résolution visant à engager monsieur François Deschênes, à titre de doyen de la recherche.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que monsieur Deschênes entrera en fonction au cours de l'été, à une date à convenir avec ce dernier. Le premier mandat du doyen de la recherche s'étendra jusqu'au 31 mai 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 297-CA-4364 concernant l'engagement de monsieur François Deschênes au poste de doyen de la recherche, laquelle est jointe en appendice.

5.3 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Frédérik Doyon

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que la Convention collective des professeurs

définit le «professeur associé» comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du Conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Frédérik Doyon, et ce, pour une période de cinq ans, soit du 21 février 2006 au 20 février 2011. Monsieur Doyon sera rattaché au Département d'informatique et d'ingénierie. Ce dernier est très actif dans les activités de l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 297-CA-4365 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Frédérik Doyon, laquelle est jointe en appendice.

5.4 Projet d'offre d'un cheminement coopératif au programme de maîtrise en gestion de projet - 3771

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Conseil d'administration le projet d'offrir un cheminement coopératif au programme de maîtrise en gestion de projet. Ce programme est offert conjointement par l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'Université du Québec en Outaouais. Un cheminement coopératif a été ajouté en 2001 au programme et est depuis offert par l'UQAM.

Le cheminement coopératif offrira la possibilité aux étudiants bacheliers de poursuivre en gestion de projet, car l'actuel programme s'adresse à des personnes ayant des compétences et une expérience en milieu de travail.

Le Conseil des études de l'Université du Québec ayant autorisé l'offre du cheminement coopératif pour toutes les constituantes concernées, le Comité des programmes en gestion de projet de l'UQO a recommandé d'offrir, à compter du trimestre d'automne 2006, le cheminement coopératif à temps complet de la Maîtrise en gestion de projet.

La Commission des études de ce jour, 20 février 2006, a approuvé les nouvelles activités requises pour l'offre du cheminement coopératif au programme de MGP - 3771 (stage pratique 1 et stage pratique 2) et elle recommande au Conseil d'administration :

- d'autoriser l'offre dudit cheminement à compter du trimestre d'automne 2006;
- de subordonner l'offre d'admission audit cheminement à un seuil minimal de nouveaux inscrits à 15 étudiants, ce seuil devant être atteint au plus tard le 15 août de chaque année;

- de contingenter les admissions au cheminement coopératif à 25 étudiants.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que l'analyse de viabilité financière sera complétée. Essentiellement, l'UQO possède déjà les ressources professorales, par contre, ledit cheminement requerra l'ouverture de milieux de stages.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Sébastien Jouffroy, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 297-CA-4366 concernant le projet d'offre d'un cheminement coopératif au programme de maîtrise en gestion de projet - 3771, laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Pierre Charron quitte la réunion.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Amendement concernant le Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que l'Université adoptait, le 23 février 1993, son premier « Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants ». Ce règlement visait à fixer le montant des frais et des pénalités ainsi qu'à préciser les responsabilités respectives de l'Université, des étudiants et autres personnes à l'égard du paiement et des modalités de perception desdits frais.

En septembre 2004, la direction de l'Université demandait à un groupe de travail sur les frais afférents de revoir l'ensemble des frais chargés aux étudiants autres que ceux imposés par l'Assemblée des gouverneurs.

Le groupe de travail a remis son rapport en décembre 2004. Le 31 janvier 2005, le Conseil d'administration a approuvé une série de modifications au Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais chargés aux étudiants. De plus, il avait été convenu que le groupe de travail ferait un bilan de cet exercice à l'automne 2005 et analyserait la possibilité d'introduire d'autres ajustements.

La consultation auprès de l'Association générale des étudiants a été menée au début février, et ce, conformément à l'article 7 du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais. Les commentaires des étudiants sont présentés à l'annexe 2 déposé au CA. De plus, les représentants étudiants déposent en séance dix-huit (18) réactions d'étudiants (courriels) contre l'augmentation desdits frais afférents

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute que l'imposition de nouveaux frais ou l'augmentation de ces derniers ne touche que les utilisateurs de services. Pour l'année 2006-2007, l'augmentation des produits est évaluée à 24 000 \$.

Les modifications audit règlement sont les suivantes :

- hausser à 30 \$ les frais pour une demande de reconnaissance des acquis;

- charger 50 \$ pour traiter un appel relié à l'admission. Ces frais sont remboursables si l'étudiant a gain de cause;
- charger aux étudiants devant subir le test du Service d'évaluation linguistique (SEL) les frais exigés de l'UQO par la Télé-université (TELUQ) pour ce test;
- fixer à 30 \$ les frais de demande d'admission pour les demandes soumises par Internet et à 60 \$ pour les demandes soumises autrement.

Pour la bibliothèque :

- exempter les professeurs, les chargés de cours et les auxiliaires de recherche pour les prêts entre bibliothèques.

Pour l'audiovisuel :

- hausser à 35 \$ de l'heure pour la main-d'œuvre lors de la location d'équipements à des organismes externes.

Lesdites modifications entreront en vigueur à compter du trimestre d'automne 2006, sauf pour les frais de demande d'admission, lesquels entreront en vigueur pour les demandes présentées pour le trimestre d'été 2007 et suivants.

Les étudiants Élodie Bleyaert et Sébastien Jouffroy annoncent qu'ils voteront contre la résolution.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Robert Dupré, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 297-CA-4367 concernant le Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Adoption d'une politique environnementale à l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration qu'un Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles à l'Université du Québec en Outaouais a été créé en décembre 2003 et est composé de huit étudiants et de sept employés.

L'objectif dudit groupe de travail est de sensibiliser la communauté universitaire à l'importance de prendre des mesures personnelles et collectives touchant la protection de l'environnement et, par le fait même, le bien-être de l'individu dans son environnement physique.

Le projet de politique environnementale s'appuie, d'une part, sur des politiques existantes dans divers organismes collégiaux et universitaires. D'autre part, une consultation a également eu lieu auprès des présidents des associations et des syndicats de l'Université ainsi qu'auprès de tous les membres de la communauté universitaire.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute qu'une gestion environnementale se veut un processus qui intègre les aspects environnementaux tels que la gestion des matières résiduelles, la gestion de l'énergie, la gestion des matières dangereuses, la gestion des achats, la gestion de l'eau, le confort thermique, la qualité de l'air et l'utilisation de transports alternatifs moins polluants.

L'adoption de la politique environnementale permettra à court et à moyen terme la mise en application des orientations suivantes :

- poursuivre l'implantation de la gestion des matières résiduelles à l'Université du Québec en Outaouais (plastique, verre, compostage, papier, piles, ampoules ou fluorescents...);
- introduire la gestion des matières résiduelles aux résidences de l'Université du Québec en Outaouais;
- appliquer le principe de bâtiment vert aux nouvelles constructions;
- appliquer le principe de développement durable aux achats de biens et services. Par exemple, acheter de la peinture recyclée, inclure au contrat d'entretien ménager le recyclage d'une portion des déchets, etc.;
- introduire des processus d'économie d'énergie, soit par le remplacement d'équipements ou l'amélioration des boucles de programmation du système de contrôles automatisés;
- mettre en place un processus continu d'évaluation du confort et de la qualité de l'air.

Cette liste d'orientation est non limitative. Elle évoluera selon la législation gouvernementale ou les tendances internationales touchant la gestion environnementale.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne qu'un plan d'actions sera élaboré, lequel répondra aux nouvelles orientations en matière de protection de l'environnement. Par contre, chaque projet qui pourrait avoir une incidence sur le budget devra être soumis par approbation.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 297-CA-4368 concernant l'adoption d'une politique environnementale à l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

6.3 Orientations pour fins de préparation du Budget de fonctionnement 2006-2007 de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne aux membres du Conseil d'administration qu'elle ne voit pas la pertinence de saisir le conseil d'un cadre budgétaire pour guider la direction dans la préparation des budgets de fonctionnement et d'investissement, considérant l'état des finances de l'UQO. De plus, l'Université n'a pas encore reçu les règles budgétaires du MELS pour l'année en cours.

Cette dernière ajoute que l'UQO ne possède aucune marge de manœuvre financière et que, par conséquent, le budget 2006-2007 ne contiendra que des réaménagements mineurs à l'intérieur des postes budgétaires actuels, et ce, après

étude par le Comité du budget, des demandes budgétaires en provenance des divers secteurs de l'Université.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources redépose au Conseil d'administration une correspondance du MEQ datée du 26 juillet 2004 par laquelle :

- le MEQ « accueille favorablement l'engagement de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) d'atteindre l'équilibre budgétaire au terme de l'exercice 2006-2208 »
- le MEQ « ne compte pas donner une suite favorable à votre demande de subvention additionnelle récurrente de 2 M\$ ».

À l'exception du 2 M\$ de subvention additionnelle, on remarque que les budgets projetés jusqu'en 2007-2008 correspondent à nos prévisions pour la prochaine année où nous anticipions un déficit de 2 M\$. Le prochain budget sera donc fait à l'intérieur de ce paramètre.

Le recteur mentionne que le discours du MELS est essentiellement à l'effet qu'il attend les transferts fédéraux pour financer l'Éducation, et ce, malgré les pressions de la CREPUQ depuis quatre ans afin d'obtenir un refinancement à la hauteur de 375 M\$ pour les universités dont le but est de retrouver simplement le niveau de financement de 1994.

Ce dernier ajoute que cette année, le déficit du réseau de l'Université du Québec augmentera de 52 M\$ à 82 M\$ et que le déficit de toutes les universités au Québec augmentera, quant à lui, de 250 M\$ à 320 M\$.

Le discours du gouvernement du Québec est donc centré sur le budget fédéral du printemps 2006 et, advenant la non-concrétisation des transferts fédéraux, l'optimisme des universités face à un réinvestissement financier serait à son plus bas.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute que ce sont les universités sises en région qui sont déjà les plus pénalisées, car elles sont financées à 72 %, alors que les grandes universités sont financées à 103 % des coûts réels observés.

Le recteur termine en affirmant qu'une rencontre s'imposera avec le caucus des députés de l'Outaouais après le dépôt du budget fédéral, et ce, afin de faire le point sur la situation financière déficitaire de l'UQO ainsi que ses projets de développement.

7.- Nominations

7.1 Nominations de deux (2) étudiantes à la Commission des études

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que faisant suite à la démission des étudiants Jérôme Milette et Ann Louise Longpré qui siégeaient à la Commission des études, le Conseil doit prendre acte de la nomination faite par l'Association générale des étudiants/tes de l'Université du Québec en Outaouais. Il s'agit d'Annie-Claude Dalcourt, étudiante au

Baccalauréat en enseignement secondaire et Caroline Collin, étudiante au Baccalauréat en sciences sociales.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 297-CA-4369 concernant la nomination de deux (2) étudiantes à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Sommet sur l'éducation postsecondaire du Conseil de la Fédération canadienne

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration qu'un Sommet sur l'éducation postsecondaire du Conseil de la Fédération canadienne aura lieu à Ottawa les 23 et 24 février prochains. Trois cents délégués choisis par les provinces, dont soixante du Québec, y assisteront. Douze recteurs du Québec, dont le recteur de l'UQO, seront de la délégation.

Les participants audit Sommet souhaitent obtenir du gouvernement fédéral une augmentation des transferts fédéraux pour l'enseignement supérieur. Les faits étant que, depuis 1994, le gouvernement fédéral a réduit de 2,2 milliards de dollars les transferts aux provinces destinés à l'éducation et aux programmes sociaux. Ces coupures, en prenant en considération l'inflation, ainsi que l'évolution réelle des coûts, représentent un manque à gagner annuel de 4,9 milliards de dollars pour l'ensemble des provinces.

Le recteur ajoute que plusieurs étudiants de l'UQO participeront, le 23 février, à une manifestation en marge de ce Sommet afin de sensibiliser le gouvernement fédéral à l'importance de procéder à une augmentation des transferts de fonds vers les provinces afin de mieux soutenir l'enseignement supérieur.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, tout en confirmant que les activités régulières d'enseignement auront lieu le jeudi 23 février, fera part de la tenue de cette manifestation aux professeurs et aux chargés de cours tout en leur demandant de faire preuve de souplesse afin d'accommoder, si possible, les étudiants qui souhaitent participer à cet événement.

Projets de programmes de doctorat

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que

- le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a accepté de financer le doctorat en sciences et technologies de l'information aux fins de déclaration des clientèles, mais a refusé d'octroyer la subvention demandée par l'UQO pour le démarrage dudit programme;
- le Comité d'évaluation des programmes du MELS a formulé un avis favorable au ministre quant au contenu du projet de doctorat en sciences sociales appliquées. Il reste à obtenir l'aval du ministre

quant au financement des clientèles et du démarrage dudit programme;

- le Conseil d'administration sera bientôt saisi d'un projet de programme de doctorat en psychologie. Il s'agira d'un programme professionnel avec une composante clinique importante auquel les étudiants du baccalauréat en psychologie pourront être admis directement, et ce, afin d'avoir accès à la profession et d'être admissibles à l'Ordre des psychologues du Québec.

Fin de mandat d'un membre socio-économique

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que madame Pierrette Dupont-Rousse a terminé son premier mandat au Conseil d'administration à titre de membre socio-économique. Selon la Loi sur l'Université du Québec, ledit mandat peut être renouvelé une seconde fois. Cette dernière a manifesté son intérêt à l'effet de poursuivre son engagement auprès du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais. Le recteur a donc fait suivre à l'Université du Québec la demande de renouvellement de décret.

Plages horaires

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que la Direction de l'Université s'est vue contrainte d'ajouter une quatrième plage horaire quotidienne au trimestre d'hiver 2006 pour faire face au manque de locaux. Cette décision avait été annoncée en juin 2005.

Cette décision a eu pour effet de réduire à 30 minutes la période du dîner pour certains étudiants, ce qui a fait l'objet de nombreuses insatisfactions et revendications.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que la Commission des études de ce jour, 20 février 2006, a convenu de modifier les heures quotidiennes des quatre plages horaires de cours à l'UQO, et ce, pour le trimestre d'automne 2006.

Ainsi, les cours débiteront à 8 h 30 au lieu de 9 h et se termineront à 22 h au lieu de 21 h 30. Les plages horaires seront donc les suivantes :

Plage 1 : 8 h 30 à 11 h 30
 Dîner : 11 h 30 à 12 h 30
 Plage 2 : 12 h 30 à 15 h 30
 Plage 3 : 15 h 45 à 18 h 45
 Plage 4 : 19 h 00 à 22 h 00

Par ailleurs, les membres de la Commission des études ont demandé que la Direction de l'Université poursuive sa réflexion quant auxdites plages horaires, ce qui pourrait conduire à de nouveaux ajustements.

Comité d'éthique de la recherche (CER)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que le Comité d'éthique de la recherche (CER) relève directement du Conseil d'administration. Ce dernier mentionne que le CER souhaite obtenir le statut de « Comité désigné » du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Des démarches seront donc entreprises en ce sens. Ce statut fait en sorte que le CER pourra émettre des certificats d'approbation éthique pour des recherches impliquant des sujets majeurs inaptes ou des mineurs.

9.- Relations de travail

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.

9.1 Renouveau du Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que le 18 novembre 2005, l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais a fait une demande à l'effet de bénéficier de l'ajustement des échelles de traitement consenti au Groupe professionnel et au Groupe soutien de l'UQO et a demandé également la révision de certaines clauses du protocole.

Suite aux discussions intervenues avec la Direction, il a été convenu d'augmenter les échelles de traitement de 2,6 % à compter du 1^{er} juin 2005, d'accorder cinq (5) journées de congé pour compenser l'ajustement salarial prévu pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2005, ainsi que d'effectuer des ajustements au niveau du quantum de vacances.

Il est donc recommandé de renouveler le protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais en accordant à ce groupe d'employés les conditions de travail déjà consenties aux autres groupes d'employés.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par monsieur Michel Parent, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 297-CA-4370 concernant le renouvellement du Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

10.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 20 mars 2006 à 16 h 30.

11.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Marlène Thonnard, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 10.

Original signé par :

Le président, Serge Labine
Le secrétaire, Micheline Bondu